

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 37-2026

TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX SUR OUVRAGES EXISTANTS

RESEAU ELECTRIQUE 9 GRANDE RUE

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée le 25/02/2026 par la société ENEDIS-DRBOU-INGENIERIE Saône-et-Loire - 71100 CHALON-SUR-SAONE, tendant à obtenir l'autorisation de branchement aux réseaux au 9 Grande rue,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il est nécessaire de protéger les piétons du trottoir,

ARRÊTE

**Article 1er** : Le vendredi 27 février 2026 de 08h00 à 18h00, lorsque la signalisation est en place, autorisation est donnée à la société ENEDIS, de réaliser les travaux de réseaux nécessaires, à hauteur du 9 Grande Rue.

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société ENEDIS. La société ENEDIS chargée des travaux assumera la responsabilité du chantier.

**Article 3** : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

**Article 4** : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 26 février 2026

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le .....  
et publié, affiché ou  
notifié le **27 FEV. 2026**  
Le Maire  
Raymond BURDIN

